

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 9 avril 2015

Etaient présents : Véronique MASSON, Marc FONTAINE, Béatrice TURBATTE, François CHESNEL, Bernard LEMANISSIER, Jean-Paul DELALANDE, Marilyne HELIARD, Evelyne OZOUF, Benoit MAUGER, Stéphane PETRI.

Pouvoirs : Danielle DUBERT à Véronique MASSON, Claude MARTIN à Jean-Paul DELALANDE.

Absents excusés : Céline CASTEL, Serge COTTAN.

Madame Evelyne OZOUF a été nommée secrétaire de séance.

Avant de commencer le conseil, le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour, soit deux délibérations à prendre concernant la création du service instructeur des actes d'urbanisme et une délibération concernant l'avancement de grade de Madame Corinne BREYNE.

1/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de conseil du 5 mars 2015 a été adopté à l'unanimité.

2/ POINT SUR L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA RD126 ET LA RD170

Le Commissaire Enquêteur s'est dit satisfait de l'enquête publique et les observations ont été abondantes. Il a déclaré que l'opération envisagée contenait peu d'inconvénients et que la constitution de réserves foncières à proximité contribuerait à compenser les exploitants agricoles les plus touchés.

De ce fait, cette opération est déclarée d'utilité publique compte tenu des avantages qu'elle présente. Pour conclure, le Commissaire Enquêteur a recommandé l'établissement d'un merlon sur la RD170 et le Conseil Général a émis un avis favorable par délibération en date du 16 mars 2015, en indiquant que l'établissement d'un merlon serait à étudier, en concertation avec la commune de ROSEL.

Le conseil municipal souhaite dès maintenant demander au Conseil Général d'intégrer ce merlon dans les travaux et de prévoir les emprises de terrains nécessaires à sa réalisation, aussi,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DEMANDE à l'unanimité, que le merlon initialement prévu le long du tronçon de la RD170, soit dès maintenant intégré au projet.

Un courrier sera fait dans ce sens au Conseil Général, ainsi qu'une délibération.

Stéphane PETRI s'interroge sur la sécurité routière au Hameau de Gruchy. En effet, le flux de circulation est sans cesse en augmentation et l'aménagement de cette traversée du Hameau, demande une attention plus particulière.

3/ CREATION DU SERVICE D'INSTRUCTION MUTUALISE DES ACTES D'URBANISME (SIMAU)

Vu le désengagement de l'Etat concernant l'instruction et l'élaboration des dossiers d'urbanisme, les communes membres de la Communauté de Communes ENTRE THUE ET MUE et celle-ci, souhaitent créer un Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU). Ce service regroupera 2 autres Communautés de Communes soit VAL ES DUNES et EVRECY ORNE ODON, afin de parer à d'éventuelles absences (congé, maladie ou autres) de l'un des instructeurs et sera piloté par la Communauté de Communes ENTRE THUE ET MUE.

Trois temps plein vont donc être créés, soit un instructeur par Communauté de Communes et ces trois personnes travailleront au siège qui se trouve à BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE, à côté des bureaux de la Communauté de Communes ENTRE THUE ET MUE. Le coût de cette opération est d'environ 50.000 €/an répartie entre les 13 communes membres, soit pour Rosel, un coût de 1.655 € /an.

Madame MASSON nous présente la Convention de mise en place de ce service commun entre la commune de Rosel et la Communauté de Communes ENTRE THUE ET MUE pour l'instruction des actes d'urbanisme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE** - d'autoriser le Maire à signer la convention de mise en place d'un service commun avec la Communauté de Communes ENTRE THUE ET MUE, pour l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme,
- d'autoriser le Maire à signer tout document permettant la mise en place du service commun.

Madame TURBATTE nous informe qu'il faut modifier les statuts de la Communauté de Communes ENTRE THUE ET MUE afin qu'elle puisse être habilitée à l'instruction des actes d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de modifier les statuts de la Communauté de Communes ENTRE THUE ET MUE, en ajoutant la mention ci-dessous :

« Habilitation de la Communauté de Communes à instruire les actes d'autorisations d'occupation des sols pour le compte de ses communes ou d'autres communes ».

4/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les taux des impôts locaux comme suit :

Taxe d'Habitation :	8,63 %
Taxe Foncière sur Propriétés Bâties :	18,54 %
Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties :	22,44 %

Produit attendu : 116.833 €

5/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services lorsqu'il s'agit de modifier le tableau pour avancements de grade.

Un avancement de grade doit être pris pour Madame Corinne BREYNE pour un poste d'adjoint technique principal 2ème classe. Nous devons donc supprimer le poste d'adjoint technique 1ère classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget.

6/ POINT SUR LES TRAVAUX 2015

a) ISOLATION DE LA MAIRIE

La mairie a été construite en 1976 et le Conseil Municipal souhaite l'isoler du froid et ainsi économiser sur les dépenses énergétiques.

Nous pouvons prétendre à une subvention à hauteur de 70% pour faire élaborer un diagnostic énergétique. Nous avons demandé plusieurs devis pour établir ce diagnostic énergétique.

b) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

L'Entreprise GARZINSKI, mandatée par le SDEC et EDF, est chargée de l'enfouissement des réseaux Basse Tension, l'éclairage public et le réseau téléphonique. L'Entreprise BATAILLE, mandatée par EDF, est chargée de l'enfouissement des réseaux Haute Tension. Des réunions de chantier sont prévues. Pour ces travaux, notre fonds de concours prévoyait 49,81 % de 85.000 €. Mais après la révision, le montant des travaux serait de 54.000 €.

c) EGLISE

Nous attendons le menuisier qui a des soucis de personnel.

d) CHEMINS RURAUX

Les travaux de réfection de voirie vont commencer début Mai 2015 pour le Chemin du Ferrage et la VC110.

e) **BOULODROME**

Deux bancs en traverses de chemin de fer vont être installés prochainement.

f) **PRESBYTERE**

Suite à une panne, le brûleur de la chaudière est à changer. L'Entreprise QUESNOT est mandatée pour faire ces travaux.

g) **HAMEAU DE BURON**

Une plaque d'égout se trouvant au Hameau de Buron, mais sur la commune de Cairon, est très dangereuse pour les vélos et automobilistes puisqu'elle se trouve en renforcement par rapport au niveau de la route. Madame le Maire doit prendre contact avec la Mairie de Cairon.

7/ CALENDRIER PLU

- **Judi 23 avril 2015 à 20h30** : Le Cabinet SCURE présente aux membres du Conseil Municipal, les orientations d'aménagement et de programmation.
- **Lundi 18 mai 2015 à 10h** : Invitation des personnes publiques associées (PPA).
- **Mi-juin** : Réunion publique.
- **2 ou 9 juillet 2015** : Délibération concernant l'approbation des orientations du PLU.
- **Novembre 2015** : Enquête publique.
- **1er Trimestre 2016** : Délibération concernant l'approbation du PLU.

8/ QUESTIONS DIVERSES

- Des poubelles restent entreposées dans la rue de l'Eglise. Un courrier sera envoyé par le SIDOM.
- Cette année, les Aînés iront visiter le Château de Fontaine Henri le Dimanche 14 juin 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.